

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 03 - 1 mars 2019

À LA UNE

CEMAC : réforme attendue et bienvenue de la réglementation des changes

Par Boris Martor, Anissa Akentour, Virgile Ngassam Njike

OHADA

Programme IFC sur le climat d'investissement - OHADA (2007-2017) : évaluation de l'impact des réformes OHADA

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Incompétence de la CCJA sur les décisions des juridictions nationales du fond n'appliquant ou n'interprétant aucune disposition d'un acte uniforme

Par Ramsès Akono Adam

Annulation de l'ordonnance du président d'une cour d'appel pour violation de l'article 49 de l'AUPSRVE

Par Ramsès Akono Adam

Saisie-attribution de créances : nullité de l'exploit indiquant un délai erroné

Par Bréhima Kaména

Rigueur dans l'exécution de l'engagement de la caution : la CCJA reste ferme

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Précision du champ d'application des articles 127 et 106 de l'AUDCG

Par Akodah Ayewouadan

CEDEAO

Oui à la rotation des nationalités aux postes à responsabilité, oui au dédommagement du personnel remercié corrélativement...

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Le principe de rotation aux postes de responsabilité, suite : oui à l'indemnisation des victimes collatérales

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Bénin : résiliation du bail pour insolvabilité du locataire

Par Moktar Adamou

Bénin : précisions autour de l'exécution provisoire consécutive à une condamnation

Par Moktar Adamou

Bénin : irrecevabilité de l'opposition pour non-respect de délai

Par Moktar Adamou

République du Congo : les principales dispositions fiscales de la loi de finances 2019

Par Inès Féviliyé